

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

RENDRE OBLIGATOIRE LE PAVOISEMENT DES DRAPEAUX FRANÇAIS ET EUROPÉEN
SUR LE FRONTON DES MAIRIES - (N° 1011)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 121

présenté par
Mme Fiat

à l'amendement n° 48 de M. Saulignac

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 3 500 » ;

le nombre :

« 8 117 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose de soustraire les villes de moins de 8 117 habitants du champ de l'obligation créée par cette proposition de loi.